

Action 1.2 Réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre et la consommation énergétique du patrimoine public

Objectif 2030

Tendre vers un patrimoine public exemplaire d'un point de vue environnemental et énergétique

Descriptif de l'action

Que ce soit pour des raisons environnementales, économiques ou d'exemplarité, l'action de réduction des consommations du patrimoine public est une action incontournable d'un PCAET y compris pour des territoires ruraux.

Cette action regroupe les mesures qui peuvent être mises en place sur ce patrimoine, que ce soit au niveau des bâtiments ou de l'éclairage public, pour le neuf ou la rénovation.

1) Améliorer la connaissance des consommations des bâtiments et le suivi

Tout d'abord il est indispensable que les collectivités aient une bonne connaissance des consommations de leurs bâtiments et les suivent. C'est l'élément primordial afin de pouvoir optimiser ses consommations via notamment : une situation de référence, des alertes en cas de dérive, la vérification de l'atteinte des objectifs de travaux...

Le service Energies du SDE24 peut accompagner les communes et EPCI sur ce point. Ce service propose plusieurs prestations de conseil dont un bilan des consommations énergétiques du patrimoine de la collectivité, mis à jour annuellement.

Une convention de partenariat a été signée, entre le SDE24 et la CCSPN, avec une prise d'effet au 1er janvier 2017 et une durée de 4 ans renouvelable. Toutefois chaque commune doit également adhérer au service (sans frais) par une convention spécifique. En 2018, 9 communes sur les 13 étaient adhérentes au service.

Pour compléter la connaissance, ENEDIS met à disposition de chaque collectivité une application gratuite « Espace Collectivités Locales », qui permet à chaque mairie ou intercommunalité d'accéder aux informations travaux sur son périmètre, aux données cartographiques de son réseau électrique, aux informations sur les coupures, au déploiement des compteurs Linky, aux données de consommations des compteurs pour lesquels la collectivité est titulaire des contrats....

2) Définir un programme de rénovation de qualité du parc public (engagement sur suivi)

Dans le cadre de l'appel à projet TEPCV, plusieurs collectivités ont réalisé récemment des actions de rénovation sur leurs bâtiments, par exemple :

- Rénovation énergétique de plusieurs écoles communales, et de bâtiments publics type mairie, salle des fêtes ou logements communaux.
- Réduction de la consommation énergétique d'équipements sportifs (régulateurs de chauffage, détecteurs de présence)
- Remplacement des installations de productions de chauffage pour certains bâtiments communaux, dont par exemple la mise en place d'une chaudière bois sur un micro réseau (Vezac).

Il s'agit ici de continuer à rénover le patrimoine public et à suivre ces rénovations afin de s'assurer de

l'atteinte de leurs objectifs.

L'adhésion de la Collectivité aux services Energies du SDE24 permet un accompagnement des projets de la façon suivante :

- Visite sur site de bâtiments et analyse thermographique
- Réalisation de diagnostics chiffrés pour la rénovation de bâtiments publics. Deux prestations vont prochainement être proposées :
- Diagnostic renforcé de performance énergétique : état des lieux énergétique (enveloppe et équipement) dont l'objectif est d'alimenter la réflexion des collectivités sur leurs potentiels futurs travaux
- Audit énergétique : programmes d'économies d'énergie chiffrés en corrélation avec les objectifs de performance énergétique (et les budgets) que la collectivité se fixera
- Valorisation des travaux de rénovation énergétique des collectivités sous forme de Certificats d'Economie d'Energie

3) S'engager sur des constructions exemplaires

Les communes et la Communauté de communes s'engagent dans leurs projets de constructions neuves à aller au maximum de leur moyens vers des opérations exemplaires :

- Augmenter la performance énergétique du bâti,
- Intégrer les ENR (solaire thermique, géothermie...),
- Optimiser la gestion de l'eau (augmenter le % de surface non imperméabilisée, récupération d'eau de pluie, choix d'essences minimisant le besoin en eau...),
- Intégrer des éléments permettant de se prémunir contre les fortes chaleurs estivales (ajout d'inertie dans l'isolation...) et d'améliorer la qualité de l'air intérieur,
- Privilégier les matériaux biosourcés,
- Faciliter les flux piétons....

4) Créer une cellule technique d'accompagnement au développement de projets publics

Une cellule technique composée des services techniques communautaires, du SDE24, la FDCuma, le CAUE, ATD et autres intervenants au besoin, sera créée.

Cette cellule aura pour mission d'étudier les projets avec les élus afin de tendre vers des bâtiments plus exemplaires, faibles consommateurs en énergie et d'inciter au développement des ENR.

5) Viser une performance environnementale de l'éclairage public

L'éclairage public compte peu dans la consommation d'énergie globale d'un territoire. Toutefois, sa part dans les consommations toutes énergies confondues d'une commune peut être significative. De plus il a également un impact sur la biodiversité notamment en contrariant les rythmes biologiques.

Il est possible de diminuer drastiquement ses consommations tout en maintenant son objectif principal à savoir assurer la sécurité des personnes. Plusieurs communes ont d'ores et déjà remplacé leurs luminaires Boules (Sarlat La Caneda, Tamnies, Sainte Nathalène...).

En matière d'éclairage, le SDE24 est maître d'ouvrage des opérations pour les communes qui lui ont transféré la compétence (maintenance et renouvellement du réseau). Le rythme du renouvellement

du réseau est de 4% par an, soit un renouvellement complet en 30 ans.

Les communes et notamment la ville de Sarlat pourront entreprendre une démarche de reconnaissance de leur bonne gestion de l'éclairage public en participant au Label "Villes et villages étoilés".

Le PLUi par le biais des OAP fixe un objectif à atteindre : dès qu'il y a un nouvel éclairage public il doit être alimenté par une ENR.

N°	Titre de la mesure	Porteur	Partenaires	Budget
1.2.1	Améliorer la connaissance des consommations des bâtiments et le suivi	SDE24	CCSPN/ Communes	Adhésion de la CCSPN au service « Paquet énergie » du SDE 24 3750€ / an
1.2.2	Définir un programme de rénovation de qualité du parc public (engagement sur suivi)	Communes	SDE24	à définir - Le SDE 24 intervient à hauteur de 50 % pour la réalisation de diagnostics énergétiques
1.2.3	S'engager sur des constructions exemplaires	CCSPN / communes	SDE 24	à définir selon les projets
1.2.4	Créer une cellule technique d'accompagnement au développement de projets publics	CCSPN	SDE24 / CAUE / FDCUMA / ATD	Coût fonctionnement interne
1.2.5	Viser une performance environnementale de l'éclairage public	SDE24 / Communes	GrDF / CCSPN	à définir - Le SDE 24 intervient (conditions début 2019) à 55 % du coût du renouvellement de l'éclairage par LED (40 % pour le patrimoine intercommunal)

Indicateurs	Valeur 2019	Valeur 2025	Producteur
Consommations d'énergie évitées kWh (cf 1.2.2)	0	ND	CCSPN
Émissions de CO2 évitées teq CO2 (cf 1.2.2)	0	ND	CCSPN
Réalisation de bilans/suivis énergétiques	5	7 par an jusqu'en 2025 + CDC	SDE24
Visites des bâtiments et conseils qualitatifs	3	3 par an + CDC jusqu'en 2025	SDE24
Études énergétiques des bâtiments	3	3 par an + CDC jusqu'en 2025	SDE24
Nombre de dossiers accompagnés par la cellule technique	0	ND	CCSPN
Amélioration de l'éclairage public	-	Renouvellement de 4 % du parc par an à	SDE 24

Indicateurs	Valeur 2019	Valeur 2025	Producteur
		compter de 2020 soit 162 luminaires / an -20 % des consommations d'énergie de 2020 à 2025	

Calendrier					
2020	2021	2022	2023	2024	2025
X	X	X	X	X	X
2020 : création de la cellule technique d'accompagnement					

Secteurs d'activités concernés							
Résidentiel	Tertiaire	Transports	Tourisme	Agriculture	Déchets	Industrie	Energie
	X						

Résultats attendus	
<input checked="" type="checkbox"/> Efficacité énergétique	<input type="checkbox"/> Protection des ressources
<input checked="" type="checkbox"/> Développement des EnR	<input checked="" type="checkbox"/> Réduction des émissions de GES
<input type="checkbox"/> Adaptation au changement climatique	<input type="checkbox"/> Sensibilisation / Formation
<input type="checkbox"/> Qualité de l'air	<input type="checkbox"/> Protection de la santé

Analyse de l'action						
Priorité/ 5	Difficulté de mise en oeuvre	Rapport coût / efficacité	Énergie économisée (MWh/an)	Émission s évitées tCO2/an	Impact sur la qualité de l'air	Autres impacts environnementaux
4	2	3	ND	ND	+	+

Atténuation/Adaptation
L'objet principal de cette action sera de diminuer les consommations énergétiques du patrimoine des communes et de limiter l'impact de l'éclairage sur la biodiversité. Les éléments d'adaptation feront partie intégrante de la réflexion : intégration de la nature au bâtiment et du maintien de l'équilibre biologique (toiture végétalisée, etc), choix des matériaux pour optimiser le confort d'été etc.
Point de vigilance